

## Loi Macron : ne laissons pas passer une si belle occasion

Paris, le 23 mars 2015

Dans les jours qui viennent, le projet de loi croissance et activité va être examiné par les Sénateurs en Commission puis en séance publique. Lors de son examen à l'Assemblée nationale, beaucoup de députés, de la majorité mais aussi de l'opposition, ont affirmé que cette loi allait dans le bon sens. Et nombre d'entre eux ont estimé qu'elle n'allait pas assez loin.

Ce projet de loi, adopté au forceps à l'Assemblée nationale, a beaucoup souffert d'être pris dans l'étau des jeux politiques. Puisque son passage au Sénat permet de lui donner une deuxième chance, nous, entrepreneurs de CroissancePlus, lançons un appel au gouvernement comme aux parlementaires : ne laissons pas passer une si belle occasion !

Nous n'avons que quelques semaines pour faire avancer ce texte sur plusieurs sujets emblématiques. **Faisons de ce projet une véritable loi pour la croissance et l'emploi** et évitons qu'il ne reste dans l'Histoire comme une simple réformette.

**Pour que le vent de la reprise souffle plus fort sur la France, déverrouillons le temps de travail** en revenant sur les 35 heures. Donnons plus de souplesse aux entreprises pour qu'elles puissent honorer les commandes que cette reprise va leur apporter. Nous le faisons déjà, via les accords de compétitivité, mais seulement lorsqu'une entreprise est en danger. N'attendons pas qu'une entreprise soit en difficulté pour lui permettre d'aménager le temps de travail de ses collaborateurs. C'est le seul moyen d'accélérer et d'amplifier la reprise.

**Pour grandir nos PME ont besoin de financements.** Le moyen le plus simple et le plus sûr de leur en donner est de raccourcir les délais de paiement à 30 jours contre 60 jours aujourd'hui. Les retards représentent 15 Mds d'euros en moins pour leur trésorerie. Ce n'est pas aux PME de financer les grandes entreprises.

Enfin, pour se développer, **nos entreprises doivent attirer et fidéliser les talents.** Cessons de considérer l'actionnariat salarié comme un avantage taxable et ponctionnable à merci. Les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) ont fait la preuve de leur efficacité pour les start-up : il est temps d'en faire bénéficier toutes les PME et de réconcilier ainsi les salariés avec leur entreprise. Réduisons à 8% le forfait social appliqué à l'intéressement, à la participation et à l'épargne salariale, autre lien indispensable entre les collaborateurs et la réussite de leur entreprise : c'est un moyen de motiver les équipes qui s'engagent pour la croissance de nos entreprises et pour l'économie.

Ce texte gouvernemental doit être enrichi grâce au Parlement. CroissancePlus fait ces propositions en ce sens. **La croissance et l'emploi sont des priorités non partisans : n'oublions pas que la France est en situation d'urgence.**